

## Martin Hirsch aux directeurs de CFA (Fnadir): pas de fusion entre les contrats d'apprentissage et de professionnalisation

« Il n'y a pas, à ma connaissance, de fusion prévue du contrat de professionnalisation et du contrat d'apprentissage », indique Martin Hirsch aux 150 directeurs de CFA (centre de formation d'apprentis) réunis lors de la journée d'échanges annuelle de la Fnadir (Fédération nationale des associations régionales des directeurs de CFA) organisée à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne), mercredi 3 juin 2009. Pour le haut commissaire à la Jeunesse, une fusion pure et simple des deux dispositifs de formation en alternance créerait « plus de perturbations que de gains ». Des « assouplissements » sont toutefois envisageables, selon lui, en particulier concernant les limites d'âge appliquées aux contrats d'apprentissage ou dans le domaine de « l'harmonisation des aides » pour assurer la même attractivité des deux contrats auprès des employeurs.

De son côté, Danielle Alphand, présidente de la Fnadir, se « félicite » des annonces gouvernementales du 24 avril 2009 afin de développer les entrées en apprentissage et en contrat de professionnalisation dans le cadre du plan en faveur de l'emploi des jeunes. Les directeurs de CFA attendent cependant « des précisions » notamment sur la notion d'apprenti supplémentaire dont la définition doit être fixée par décret. « Les entreprises et les CFA ont besoin de mesures claires et rapides », insiste ainsi un directeur en soulignant la nécessité « d'être prêt » pour faire face au traditionnel afflux d'entrées en apprentissage observé à chaque rentrée scolaire.

### RÉFORME DE LA TAXE

« L'onde de choc de la rentrée va être très très forte », prévient, en effet, Martin Hirsch. Le haut commissaire considère que dans le domaine de l'emploi et du chômage des jeunes, « on a encore rien vu ». Selon lui, l'objectif du plan gouvernemental en faveur de l'emploi des jeunes « était d'avoir quelque chose d'opérationnel rapidement. Ce n'était pas le moment de réinventer des outils, de les transformer ou de les déstabiliser » alors que « les portes des entreprises ont commencé à se fermer ». En revanche, il n'exclut pas, à terme, une nouvelle « réforme de la taxe d'apprentissage, pour qu'elle aille bien là où il y a des apprentis ». Selon la Fnadir, le gouvernement aurait ouvert une réflexion pour « accorder plus de taxe d'apprentissage au 'quota', fraction (52 %) de la taxe réservée au financement des seuls CFA.

Le plan du gouvernement repose sur « un mot d'ordre simple : zéro places disponibles dans les mois qui viennent » dans les cursus de formation en alternance. « Il est inacceptable que les jeunes pris en charge dans les missions locales restent dans des circuits parallèles » et qu'ils ne puissent accéder aux places de formation restées vacantes, juge Martin Hirsch en appelant les CFA à anticiper pour gérer au mieux les défections de dernière minute dans les CFA.

### MISSION PROGlio

« On ne peut pas se retrouver cette année avec des jeunes sans entreprise d'accueil », poursuit le haut commissaire qui devait rencontrer la présidente du Medef, Laurence Parisot, mercredi en fin de journée. Martin Hirsch attend aussi les résultats de la mission sur le développement de l'alternance confiée par Nicolas Sarkozy à Henri Proglio, P-DG du groupe Veolia. Les branches « grandes consommatrices » mobilisées par le chef d'entreprise feront connaître leurs engagements « entre le 15 et le 20 juin ». Le groupe Veolia a d'ores et déjà décidé de « recruter deux fois plus de jeunes en alternance que l'année dernière », apprécie le haut commissaire.

Selon la directrice du CFA « Institut de l'environnement urbain » de Veolia, Manuèle Lemaire, Henri Proglio a réuni « une cinquantaine d'entreprises », le 15 mai dernier. Le P-DG aurait refusé de produire une nouvelle charte de l'alternance comme le souhaitait le gouvernement, estimant ce projet inutile en raison de l'existence d'un tel document signé par environ 1 300 entreprises depuis 2005, sous l'impulsion d'Henri Lachmann, président du conseil de surveillance de Schneider Electric. Les deux commissions installées par Henri Proglio, l'une concentrée sur l'organisation institutionnelle de l'alternance, l'autre sur les aspects qualitatifs, pourraient rendre leur conclusion « fin octobre » 2009.

### RUPTURES DE CONTRAT

Martin Hirsch, dont le « livre vert » sur la jeunesse est attendu pour la fin juin, entend également agir pour limiter les ruptures de contrat d'apprentissage en cours de formation. Il souhaite ainsi rendre possible « le basculement des jeunes vers le statut de stagiaire de la formation professionnelle » qui, après l'échec anticipé de leur formation en apprentissage, pourraient bénéficier des 50 000 « contrats d'accompagnement formation » annoncés pour la rentrée scolaire 2009.

Le haut commissaire explique par ailleurs qu'il veut « permettre, dans le cadre d'un conventionnement entre le CFA et la région, que le CFA puisse conserver un apprenti [dont le contrat aurait été rompu avant terme] pour pouvoir le réorienter vers un autre employeur ». Présentée par Jean-Frédéric Poisson, député UMP des Yvelines, la proposition de loi sur l'emploi discutée actuellement à l'Assemblée nationale pourrait servir de support législatif à cette mesure sous forme d'amendement.

### FNDMA

Une autre disposition législative est prévue par le gouvernement. Elle vise à « soumettre au Parlement la possibilité de de réaffecter au FNDMA (Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage) » les pénalités versées par les entreprises de 250 salariés et plus dont le taux de personnes en alternance est inférieur à 3 % de leur effectif moyen. Depuis 2008, les entreprises qui ne respectent pas ce quota d'emploi se voient appliquer une majoration de la taxe d'apprentissage équivalente à 0,1 % de leur masse salariale, soit l'équivalent de 20 % du montant de leur taxe. Cette mesure doit entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2010.

Financés pour la partie « État » par le FNDMA, les COM (contrats d'objectifs et de moyens) en faveur de l'apprentissage signés avec les conseils régionaux doivent, en outre, être prolongés jusqu'à la fin 2010. Conclues pour cinq ans, ils devaient parvenir au terme de leur programmation financière fin 2009. Martin Hirsch estime que ce « prolongement d'un an » par voie d'avenant permettra de créer « 20 000 places supplémentaires ». Préparés par les préfets de région, les avenants doivent être « finalisés avant l'été » pour être soumis aux régions. Enfin, la mission sur le développement de l'apprentissage dans les trois fonctions publiques, confiée fin avril dernier à l'ancien secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes Laurent Hénart, proposera « un premier point d'étape fin juillet » 2009.

**Contact:** FNADIR, Didier Guinaudie, Secrétaire national, 01 39 79 63 50, [dguinaudie@afipe.fr](mailto:dguinaudie@afipe.fr)